

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2026-2028
21 octobre 2026**L'UNÉDIC CONFIRME QU'UN
PRÉLÈVEMENT DE 2 MD€
MAINTIENDRAIT L'ASSURANCE
CHÔMAGE DANS LE ROUGE EN 2027**

**Depuis 2023, les décisions de l'État
empêchent le désendettement du régime
et aggravent sa dette.**

L'Unédic a actualisé les prévisions financières de l'Assurance chômage à l'horizon 2028, adoptées lors du Bureau du 21 octobre. En 2027, le prélèvement annoncé de 2 Md€ – au mépris des alertes émises par les organisations syndicales et patronales gestionnaires du régime – transformerait le solde positif du régime (+1,4 Md€) en déficit de -0,6 Md€, l'obligeant à augmenter son endettement déjà élevé. Si ce nouveau prélèvement se confirmait, l'État aurait ponctionné l'Assurance chômage de 14 Md€ au total depuis 2023, poursuivant ainsi le transfert de sa dette au détriment de l'ensemble des salariés et des entreprises.

Une croissance dégradée et un rebond de l'inflation

La croissance serait seulement de +0,4% fin 2026, avant une amélioration modérée en 2027 (+0,7%) et 2028 (+1,1%). Ces prévisions restent toutefois entourées d'incertitudes, compte tenu des nombreux aléas susceptibles d'affecter la conjoncture économique, notamment les prix de l'énergie.

Alors que l'inflation prévue en juin dernier ne devait pas dépasser les 2% jusqu'en 2028, elle s'établirait à +2,2% en moyenne en 2026 et se maintiendrait en 2027 (+2,1%). Il faudrait attendre 2028 pour que l'inflation repasse sous la barre des 2%.

L'emploi salarié privé continuerait son recul en 2026 (-71 000 emplois) et en 2027 (-60 000). La reprise ne devrait se manifester qu'en 2028 (+92 000).

Le nombre de chômeurs indemnisés s'établirait à 2,6 millions en 2026 et conserverait ce niveau en 2027 et 2028.

Un solde révisé à la baisse

Les recettes de l'Assurance chômage diminueraient en 2026 (44,3 Md€), avant de repartir à la hausse en 2027 (49,4 Md€) et en 2028 (50,9 Md€), sous condition de l'absence de nouveau prélèvement.

Quant aux dépenses du régime, elles atteindraient 46,6 Md€ en 2026, puis augmenteraient en 2027 (48,1 Md€) et 2028 (48,5 Md€).

Ainsi, le solde de l'Assurance chômage s'établirait à -2,3 Md€ en 2026 (incluant le prélèvement de l'État de 4,1 Md€). En 2027, le solde serait de +1,4 Md€, sans nouveau prélèvement de l'État. Si le prélèvement de 2 Md€ annoncé par le gouvernement se confirmait, le solde serait alors négatif (-0,6 Md€). En 2028, le solde atteindrait +2,4 Md€¹.

Une dette qui s'aggrave

Sans les prélèvements successifs de l'État depuis 2023, la dette de l'Unédic aurait pu être de 49,4 Md€ fin 2026. Elle dépassera au contraire les 61 Md€ à la fin de l'année 2026, dont plus de 18 Md€ au titre de la « dette Covid », et potentiellement les 62 Md€ en 2027 si le prélèvement de 2 Md€ était confirmé.

Sur la période de la prévision et au-delà, l'Unédic devra honorer d'importants remboursements de dette, majoritairement issus des emprunts obligataires contractés lors de la crise Covid-19. Ces échéances s'élèvent à 6,25 Md€ en 2026, 5,25 Md€ en 2027 et 7 Md€ en 2028.

Pour honorer ses engagements financiers et pour compenser la baisse de ces ressources supérieures à ses capacités réelles, l'Unédic est contrainte d'emprunter de nouveau sur les marchés à des taux d'intérêt élevés, générant des coûts supplémentaires supportés par le régime (0,7 Md€ en 2026, 0,9 Md€ en 2027 et plus de 1 Md€ en 2028).

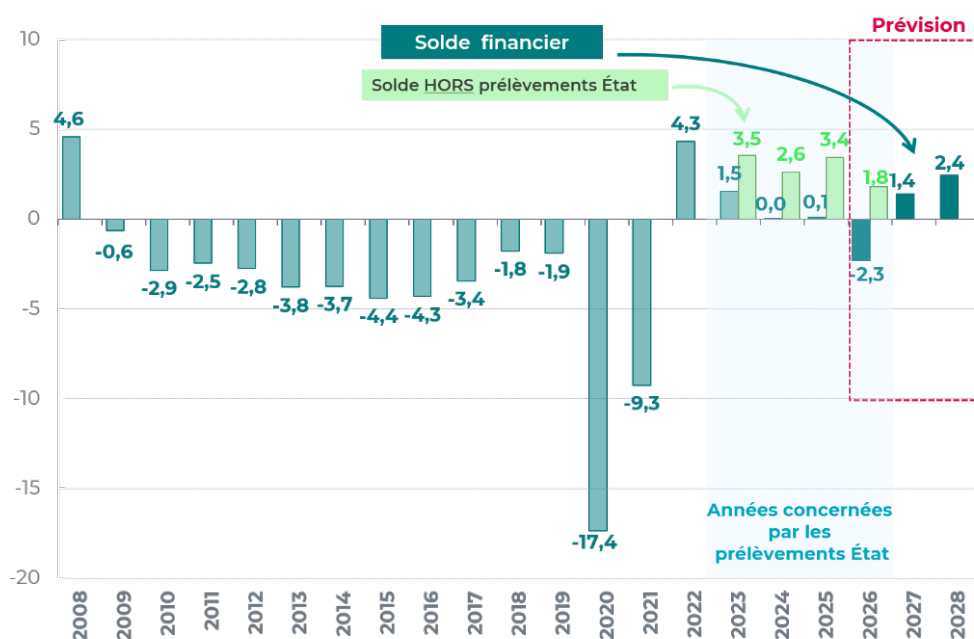
Le paradoxe pour l'Assurance chômage

Avec les 12 Md€ prélevés entre 2023 et 2026 et l'annonce d'un nouveau prélèvement de 2 Md€, les organisations syndicales et patronales, qui pilotent le régime, dénoncent un transfert de dette de l'État s'apparentant à une nouvelle taxe déguisée sur les salariés et les entreprises.

Les organisations s'accordent pour pointer un paradoxe majeur : lorsque le régime est déficitaire, les organisations syndicales et patronales demeurent seules responsables de son équilibre financier ; mais lorsqu'il devient excédentaire – au prix de réformes successives qui représenteront 9 Md€ d'économies par an dès 2028 – l'État capte ces ressources pour combler son propre déficit.

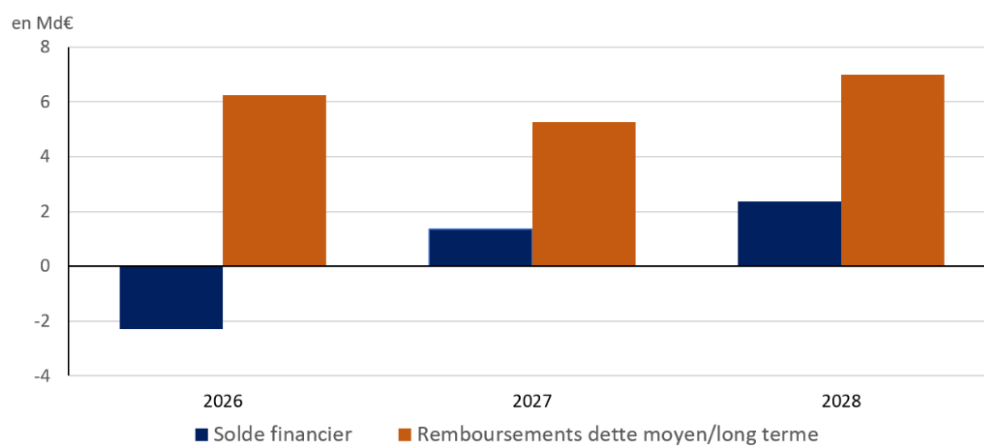
Les recettes de l'Assurance chômage sont issues des contributions des entreprises et d'une part de la CSG activité acquittée par l'ensemble des salariés. Elles n'ont pas vocation à servir de cagnotte ou de variable d'ajustement des finances publiques, mais à sécuriser les trajectoires professionnelles et à amortir les chocs économiques.

¹ Sans nouveau prélèvement de l'État.

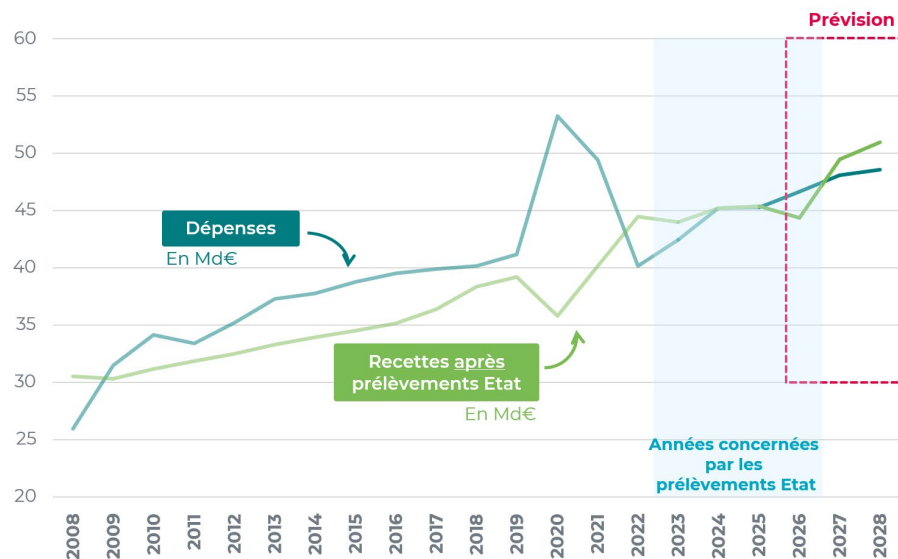
SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2028, EN MD€

Source : Unédic, prévisions financières de l'Unédic d'octobre 2026.

Note : les soldes financiers de 2027 et celui de 2028 sont estimés sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué ces années-là.

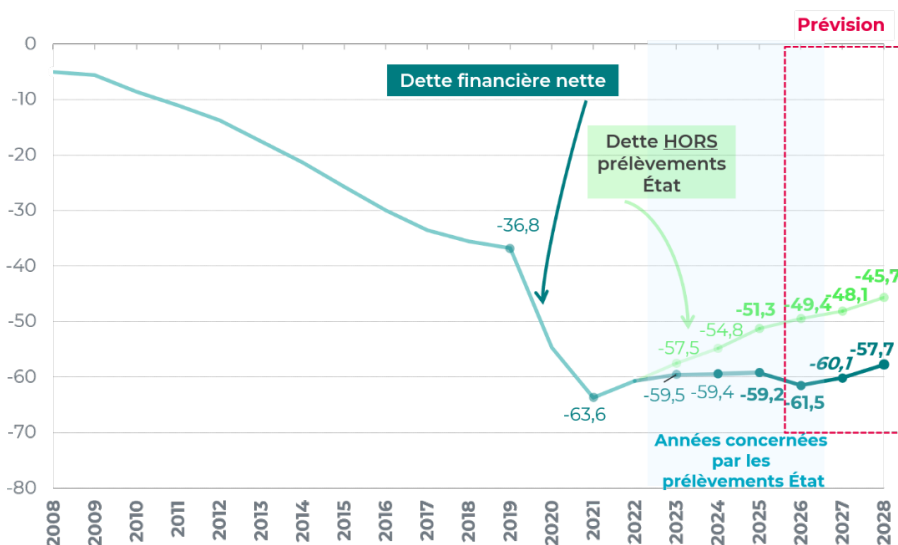
SOLDE FINANCIER ET ÉCHÉANCIER DE LA DETTE À L'HORIZON DE LA PRÉVISION (MD€)

Source : Unédic, prévisions financières de l'Unédic d'octobre 2026

DÉPENSES ET RECETTES APRÈS PRÉLÈVEMENT ÉTAT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MDE

Source : Unédic, prévisions financières de l'Unédic d'octobre 2026.

Note : les recettes de 2027 et de 2028 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué ces années-là.

ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2028, EN MDE

Source : Unédic, prévisions financières de l'Unédic d'octobre 2026

Note : les dettes financières nettes de 2027 et de 2028 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué ces années-là.

À propos de l'Unédic

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

[Unedic.org](https://unedic.org) / [Data.unedic.org](https://data.unedic.org) / [LinkedIn](#) / [TikTok](#) / [Instagram](#) / [X](#) / [YouTube](#)